

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.

Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.

À Montréal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, etc.,
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
 { STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.

Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.

Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU et
 CIE., Rue Ste. Famille,
 côté De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 29 Mai, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry No. 14. }

ADRESSE

De **Wolfred Nelson**, eccl. M. P. P.

AUX ÉLECTEURS

de St. Aimé, St. Barnabé et St. Judes.

Messieurs,—Fidèle à la promesse que je vous fis au chef-lieu du comté à la dernière élection, je suis le premier moment possible pour me rendre au milieu de vous. J'éprouve un bien sensible plaisir à vous saluer tous et à vous remercier du fonds de mon ame de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant de nouveau la charge sacrée de veiller à vos intérêts politiques et sociaux. J'ai la conviction que je n'ai pas taïé : confiance que vous avez reposée en moi que je n'ai pas été apostat aux principes que je sais que vous chérissez tous, qui ont toujours été les miens, et dont vous m'avez donné la garde et le dépôt en me revêtant des attributions distinguées d'un mandataire du peuple du Canada. Vous avez été à portée de connaître mon caractère et mes sentiments, pendant le grand nombre d'années que j'ai eu le bonheur de vivre dans le comté de Richelieu. Le souvenir des relations que j'ai eues avec vous ne cesse de réveiller en moi des sentiments agréables et pénibles tout ensemble. Ces rapports ont été interrompus depuis l'époque orageuse de 1837 ; mais vous en conservez toujours la mémoire. Tout pénible que soit le souvenir des événements de ce temps de trouble et d'infortune, on ne peut se cacher qu'il en est résulté quelque bien pour le pays, et un bien qui va bien au-delà de l'espoir et de l'attente de l'homme le plus clairvoyant d'alors et le plus capable de pénétrer dans l'avenir. Sous l'ancien régime, les gouverneurs se conduisaient plutôt comme des despotes, au gré desquels tout semblait devoir se courber. Le plus souvent c'était un vieux militaire, brave, déterminé, qui n'avait appris qu'à commander ; pour un tel homme, résister à sa volonté, c'était "rébellion", c'était "trahison." De tous les actes de ces soldats, il suffit de mentionner l'incarcération des Bédard, des Blanchet, et d'autres citoyens qui ont été,

par Craig, jetés dans les prisons de Québec, pour avoir commis le crime d'exercer justement et avec modération leurs droits de représentants du peuple. Il faut moins blâmer le vétéran des camps, que les hommes perfides dits civiliens qui l'entouraient, et auxquels le gouverneur était obligé d'aller demander des conseils et des renseignements ; or, les abus graves dont on avait tant à se plaindre, ne manquaient pas d'être perpétués par ceux qui en étaient la cause ; car on avait beau rappeler le chef, les subalternes étaient toujours à leur poste et toujours fidèles à leur tactique, celle de donner des conseils adverses aux intérêts du Canada. Aussi, ces conseils étaient invariablement favorables à l'avancement d'une classe d'hommes, dont le lien d'union était un pacte contre tout le pays ; et ils avaient l'adresse par des supercheries et des machinations sans nombre, d'éloigner du gouvernement les vrais amis du Canada et de l'Angleterre. Les hommes publics consciencieux, mus par le désir de faire valoir la constitution en se tenant à l'écart des préjugés des uns et des autres, fatigués de tentatives incessantes et infructueuses pour faire percer la vérité et faire connaître la vraie cause des maux qui pesaient sur le peuple, furent forcés d'abandonner une lutte qui ne rendait que plus graves encore, les torts déjà trop insupportables. La faiblesse naturelle à l'homme, faisait que le nouveau gouverneur, à qui on prodiguait toutes sortes d'adulations, prenait pour seuls amis, seuls conseillers, les hommes souples et flatteurs, qu'il trouvait en place à son arrivée dans ce pays. La souplesse et la supercherie de ces serviteurs, qui ont toujours agi en maîtres, réussirent facilement à mettre à leur tête, et à faire le chef de leur faction, l'homme qui était revêtu des hautes attributions de la vice-royauté, qui, identifiée avec tous les méfaits de son entourage, attirait sur le gouvernement le déplaisir et le manque de confiance de tout un peuple. Et ce peuple était non-seulement bien disposé envers les gouverneurs, mais désireux d'honorer, de respecter et de re-

reconnaître constitutionnellement ce haut personnage, représentant le souverain dans ses colonies. Ces hommes actifs, intrigants et malhonnêtes, n'avaient pas seulement le talent de discréditer tous les honnêtes citoyens auprès du gouverneur, mais ils ont réussi à nullifier les efforts des représentants du pays qui demandaient le redressement de griefs toujours croissants ; chaque jour plus lourds et plus révoltants pour les habitants du pays. Cette opposition machiavélique à la volonté et aux droits des Canadiens, a eu l'effet de donner à "huit membres" de l'Assemblée, l'ascendant sur "quatre-vingt" autres. Ces huit étaient l'écho de leurs parents et amis, et avaient tout à espérer pour eux individuellement en vexant et contrecarrant les vrais représentants du pays. Il était impossible qu'une subversion si complète du bon sens gouvernemental put durer toujours. Il fallait soit aller plus loin ou se courber sous une oppression tyrannique. L'alternative était difficile ; il ne fallait plus qu'un acte pour combler la mesure d'iniquité ; et il n'a pas tardé d'être accompli. Car, à la suggestion, toujours des opérateurs du mal ici, on fit publiquement et avec l'influence du gouvernement impérial, ce qui se faisait en détail depuis maintes années. Il fallait dis-je, nous dérober notre argent. Longtemps on l'avait fait en petit et impunément ; et c'est ce dernier attentat qui produisit nécessairement les assemblées publiques qui sont inscrites pour jamais dans les fastes du pays, et l'époque mémorable de 1837. Le dernier coup était de signaler à la haine du petit nombre de méchants qui étaient au fond de tout le mal, les hommes constants, constitutionnels, amis des lois et de leur pays natal, et qui avaient invariablement combattu la clique "bureaucratique." Aussi commencèrent-ils de suite une croisade contre les plus marquans, ou les plus actifs à protester contre les abus. La demeure de l'homme qui, selon la loi, est sa forteresse, perdit sa sécurité et ne sut plus protéger son maître. Nous étions, par conséquent, rendus à choisir entre une vile soumission,

ou cette résistance sanctifiée par la nature; c'est la protection individuelle. Les armes furent employées : le choc fut rude et sanglant; et la victoire se rangea du côté des méchants contre le juste plus faible. Les canons et les baïonnettes prévalurent; il fallut succomber, mais le pays résista noblement : ce qui fut regardé comme un grand crime par les despotes, et les vils êtres qui courbent la tête sous toutes sortes de pouvoirs.

Ma demeure était alors trop près de vous pour que vous ignorassiez que le petit nombre de braves qui se rallièrent autour de moi et combattirent à St. Denis, firent leur devoir. Si, comme quelqu'un de mes bons amis, je n'ai pas mordu la poussière, c'est que le destin et non la "lâcheté" le voulait ainsi. Je me trouvais entouré de braves et dévoués compagnons. Je devais vaincre ou mourir avec eux. "Notre défaite n'a pas été flétrie par la désertion ou la fuite au moment du danger." Vous savez tout le reste, mais vous pouvez peut-être ignorer que le beau nom canadien n'a pas essuyé d'opprobre dans ma personne, pendant mon séjour dans les prisons, ou quelques uns croyaient que je pourrais fléchir, à cause de mes souffrances physiques et mes malheurs; enfin, faire le délateur, pour obtenir ma liberté et ma vie, par des révélations, qui pourraient en compromettre d'autres. Je répondais à ceux qui m'interrogeaient : — "Je puis m'être trompé, avoir mal placé ma confiance; mais je suis ici, et prêt à porter le poids de toutes mes actions; et plutôt à Dieu, que le sacrifice de ma vie pût acheter la tranquillité, le bonheur et la prospérité de mon pays." Que l'on n'ose pas dire qu'il n'en pas ainsi, car il y en a plus d'un, tant officiel que compagnon de prison, qui pourra affirmer que je tenais ce langage et que je refusais toutes faveurs, toutes indulgences que mes compagnons de malheur n'auraient pas partagées avec moi. Je ne fais ces remarques que pour contredire les assertions lâches et mensongères d'une petite clique qui voudrait détruire l'humble position que j'occupe en ce moment, et ravaler une attitude dont je n'ai pas bronché dans des tems plus difficiles, — une attitude, que certains autres, "par une prudence toute particulière," ont eu la précaution de ne pas assumer; bien qu'ils fussent les moteurs de toute la résistance de cette période cruelle et dont ils veulent aujourd'hui jeter sur moi seul toute la responsabilité. Tant il est vrai que j'avais fait l'abnégation de moi-même, et à tout prix je voulais le bonheur de mon pays natal; c'est que, lorsqu'il m'a été proposé par un émissaire de lord Durham, dont le séjour parmi nous n'a été que trop court, et de qui je parlerais plus avantagèrement, s'il n'y avait

pas des "siens" parmi nous, auxquels des personnes faibles et envieuses prétendraient que je voudrais faire la cour; — j'ai répondu à l'émissaire qui, soit dit en passant, paraissait mû par des motifs humains et généreux; — que j'étais prêt à faire tous aveux qui pourraient faciliter l'accomplissement des vues larges et nobles, dont le gouverneur paraissait être animé, pourvu que cela n'attirât pas sur mes amis, sur la cause et sur le pays, ni haine, ni honte; que j'étais prêt à tout subir, sauf le déshonneur; mais que je désirais souffrir en homme qui savait se respecter, respecter ses compagnons d'armes, et la cause qu'il avait embrassée. Sept de mes amis avec un grand et généreux sacrifice d'eux-mêmes, se joignirent à moi, et notre départ pour l'exil ouvrit les portes des prisons, et permit de retourner au sein de leurs familles éplorées à 500 de nos amis, emprisonnés depuis plusieurs mois, et dont le sort était plus ou moins douteux jusqu'à l'époque où les exilés obtinrent leur élargissement. Nos malheurs personnels pesaient légèrement sur nos cœurs, sachant que nous avions rendu heureux, bien des infortunés. La position mâle assumée par mes compagnons de voyage, leur a assuré l'estime et le respect de tous ceux, aux soins desquels nous fûmes confiés. Notre attitude sur l'île de Bermudes nous a acquis la considération et même l'amitié des insulaires; et nous en avons encore des témoignages de tems en tems. Nous étions fiers de faire respecter, en nos personnes, notre pays et la belle cause pour laquelle nous avions combattu. Et sur "la terre classique de liberté," nous avons conquis la confiance et la bonne volonté de ce peuple aussi intelligent qu'indépendant. Partout dans nos erremens nous faisons nos humbles efforts pour forcer les étrangers à entretenir une opinion favorable des canadiens. Nous travaillions pour leur conserver une nationalité heureuse. J'entre dans ces détails, afin que vous connaissiez la valeur des insinuations et des accusations mensongères, que certains hommes envieux et incapables d'abnégations, voudraient porter sur mon compte et sur le compte de ceux qui ont agi plus noblement qu'eux. Habiles, braves et féconds en paroles; lâches et puériles, quand il faut agir. Ils voudraient voir plus bas que leur bas niveau, ceux au-dessus desquels ils ne peuvent s'élever, et qui, par des sacrifices connus à tous, et acquis de tous les cœurs généreux, ont acquis une influence qui doit croître en raison de l'intégrité de leur conduite et de l'indépendance de leurs actions.

Je vous parlais, il y a un moment de "la Terre de Liberté," Plût à Dieu, que nous eussions touché à ses rives, quelques semaines plutôt; et je suis persuadé que mes

braves et patriotiques frères d'exil et moi nous aurions empêché l'infortunée affaire de novembre 1838! Si la chose nous avait été soumise, nous aurions de suite protesté contre; nous aurions dissuadé nos amis plus énergiques et plus déterminés que prudents, de faire une tentative qui ne pouvait que combler le poids du malheur qui pesait déjà si lourdement sur le Canada. Nous n'aurions pas, "comme un autre personnage, donné une sanction équivoque, susceptible d'une interprétation à lui favorable quelque dût être le résultat des événements. Ceux qui ont permis, et qui pouvaient facilement faire avorter cette malheureuse entreprise, devraient être regardés comme plus coupables que ceux dont l'amour du pays était plus grand que la discrétion." Pas deux mois après notre retour de l'île de Bermude, celui qui avait donné origine au malheureux projet précité, tenta une seconde invasion, puissamment appuyé qu'il était, par une personne, dont l'opinion devait donner au mouvement beaucoup de poids. Alors trois de mes amis et moi, nous avons de suite détruit ce dessein monstrueux. Nous étions portés par l'amour que nous éprouvions pour notre patrie, qui était plus grand encore que la haine pour les personnes qui faisaient un métier de piller, d'incendier et d'exécuter ceux dont la seule faute était d'avoir en horreur une tyrannie insupportable et d'avoir porté le patriotisme jusqu'à l'enthousiasme. En cette occasion encore, nous avons fait preuve, je m'en flatte, d'un acte de véritable "nationalité"; sentiment que j'ai entretenu et dans la prospérité et dans l'adversité. Je n'ai pas fait le méprisable métier de "vendeur de plomb," dont la finesse consiste à ne jamais prononcer ni "oui" ni "non." Bien que je fusse dans la pauvreté et que je recommencasse la vie de nouveau, à 50 ans, ayant besoin de tout le monde, je n'ai jamais caché ma pensée sur les affaires publiques; quoique j'eusse pris la résolution de ne plus entrer dans l'arène politique, hormis d'y être forcé par des raisons majeures. J'ai justifié ma position antérieure, je n'ai pas eu honte de celle que j'occupais dans le moment; j'ai prononcé ouvertement mes opinions, et j'ai essayé de tenir une ligne de conduite digne d'un homme qui a souffert pour ses principes et qui croit toutes ses démarches consciencieuses. J'ai été, cependant, bientôt forcé d'entrer en lutte; et cela avec un homme, dont la conduite ci-devant lui avait acquis la confiance et le respect du pays, mais dont la position actuelle avait terni tout ce qu'il y avait de beau et de louable chez lui autrefois. Et c'est le comté de Richelieu qui a porté jugement de condamnation contre l'un et d'approbation pour l'autre. Deux fois,

vous m'avez prononcé digne de votre confiance, et je puis dire avec un honnête orgueil, que j'ai été conséquent jusqu'ici ; mon mobile d'action, le bien du pays ; toujours le même ; bien qu'une portion "honnête-patriotique," c'est-à-dire, la vingt millième partie des canadiens prétende le contraire et qui dans ce moment a recours à de viles intrigues et à de misérables machinations pour me le déprécier en votre estime. Ils ont tenté ceci tout dernièrement encore, en donnant une fausse traduction de mon discours sur les subsides, qui fut publié incorrectement par un "seul" journal, et à cette source ont puisé mes calomniateurs pour m'accuser d'être l'ami de l'union des deux provinces. Vous ne vous laisserez pas tromper par ces misérables égoïstes. Au reste, voici le sens de mes paroles dont j'ai fait usage :— "L'union a été ourdie dans le noir, conçue dans la haine et la méchanceté, enfantée pour la destruction de tous nos droits et mise en œuvre pour la violence et avec effusion de sang et destruction de vie. Elle a été faite pour écraser, anéantir les Bas-Canadiens, on nous a chargés des dettes contractées par l'extravagance et la cupidité du Haut-Canada. Et nous étions de beaucoup les plus nombreux, on ne nous a alloué que le même nombre de représentants ; mais cet outrage et ce "piège" inique, tendu, pour notre ruine ont-ils répondu aux projets de leurs inventeurs ? Séparés comme nous l'étions, il était facile d'exploiter les préjugés des uns contre les autres. Et ces Bas-Canadiens, qu'une faction représentait comme des ignorants, des fanatiques et des ennemis, n'ont pas eu communiqué avec les Haut-Canadiens qu' aussitôt tout l'échaffaudage d'inimitié et d'opposition qu'on avait érigé et qu'on espérait consolider et perpétuer, a disparu et a été remplacé par le respect et la considération. Et au lieu d'être affaiblis, les libéraux de cette province ont acquis une force qu'on ne peut méconnaître, et qui a fait succomber les auteurs de cette machination. Séparées, les provinces étaient traitées assez cavalièrement par les autorités coloniales, mais réunies et agissant avec harmonie et d'un commun accord, nous avons pris une position qui réclame, "commande" une attention respectueuse. Les dernières élections, que quelques uns espéraient voir terminées au désavantage des libéraux des deux provinces ont eu, au contraire, l'effet d'augmenter de beaucoup, le nombre des vrais amis du pays et de la liberté constitutionnelle, au point qu'un ministère incapable et sans influence a été forcé ignominieusement de céder sa place à des hommes jouissant à tous les égards, de la plus parfaite confiance de la bien grande majorité des deux provinces ; il faut pourtant excepter un ou deux individus, qui,

rongés de "jalousie, d'orgueil, et d'espérance déçue," voient du mal partout où ils NE SONT PAS. D'autres mécontents sont incontestablement les pauvres ex-ministres ! Remarquez, messieurs, que le chef du ministère est un Bas-Canadien pur sang, homme d'une influence, d'une sagacité en affaires, homme d'état et homme pratique, universellement reconnu comme tel, même par nos plus violents adversaires. Ces belles attributions qui lui acquièrent l'estime de ses plus chauds antagonistes, sont un grand crime dans l'opinion de ceux qui sont DÉNUÉS DES TALENTS REQUIS EN FAIT DE GOUVERNEMENT. Voici, messieurs, le secret de toute l'agitation dont vous entendez parler en ce moment, et dont tout homme judicieux est indigné.—A la suite de l'union et RÉSULTANT D'ELLE, est venu le GOUVERNEMENT RESPONSABLE, qui nous accorde une étendue de liberté qui va bien au delà des vœux et des rêves de ceux qui réclamaient à juste droit contre les atrocités gouvernementales en 1837.

C'est mon intime conviction, ainsi que celle de tout homme qui sait apprécier l'état actuel des provinces, que nous touchons au moment où les ressources du pays vont être développées, et une activité, et un esprit d'entreprise vont se faire jour, au point d'exciter la joie dans tous les cœurs de ceux qui sont susceptibles de nobles émotions. Nous jouissons maintenant d'un degré de liberté, qui approche de très près à une démocratie bien organisée, et aussi parfaite qu'on peut s'attendre à avoir sous aucun système politique connu, je dirais plus :— que nous avons plus de volonté à exercer qu'aux Etats-Unis, cette "terre classique de la liberté," qu'un théoricien vante tant "car nous possédons plus de contrôle sur le gouvernement, qu'en a chez lui ce peuple fier et intelligent. Là, le président choisit ses conseillers ou ministres, où bon lui semble. Ils peuvent ne pas être connus comme hommes politiques ; ils peuvent être sans talents et sans caractère ; ils peuvent ne pas jouir de la confiance de la chambre des représentants et du peuple, cependant, on ne peut les faire déguerpir de leurs places aussi longtemps qu'il plaira à M. le Président, de les retenir près de lui, quand une fois ils ont été acceptés par le sénat. Ils peuvent demeurer en office, pendant les quatre années de son administration "n'importe leurs actes, n'importe le mécontentement de tout le monde." Ici, au contraire, le gouverneur est "obligé" de prendre ses conseillers parmi les hommes LES MEUX CONNUS ; LES PLUS ESTIMÉS, et LES PLUS CAPABLES ; et si ces personnes ne jouissent, pas de la confiance de la chambre des représentants ; ou plutôt, du moment qu'ils PERDENT LEUR INFLUENCE SUR CE CORPS,

il leur faut céder leurs sièges à d'autres. Ils ne peuvent mécontenter la représentation que pendant le court intervalle entre la FIN D'UNE SESSION ET LE COMMENCEMENT D'UNE AUTRE ; époque de quelques mois seulement. Et si nous, les membres, ne veillons pas à notre devoir, ne faisons pas faire celui des ministres, c'est à Vous MM. les électeurs, d'exercer votre autorité, votre prérogative, pour ainsi dire, suprême. Vous devez nous rejeter, et en choisir d'autres plus intègres et vigilants. Or, vous élisez les ministres en premier lieu, et outre leur responsabilité envers vous, ils en ont une envers nous ; et dans le cas de malversation, on les abandonne, et ils succombent ; de notre côté, nous vous sommes responsables, et si notre conduite vous paraît indigne de vous et de votre mandat, vous nous rejetez ; de sorte que c'est le PEUPLE envers qui les uns et les autres sont responsables. Autrefois, il n'en était pas ainsi, car insulter les représentants, les traiter avec dédain, était un quasi-mérite, aussi voyait-on souvent jusqu'aux petits clercs de bureau faire les maîtres, et mépriser les demandes à eux faites, et presque refuser de rendre compte à la chambre, soit de leur conduite, soit de leurs transactions officielles. Aujourd'hui le représentant est respecté, il a du poids auprès du gouvernement, il est regardé comme, si dans sa personne était concentré tout un comté ; l'insulter serait vous insulter tous, et le remède suit de près le délit ; car, n'oubliez pas que nos ministres sont responsables jusque de la conduite des serviteurs publics. Cet état de choses est tout nouveau ici, il émane du gouvernement actuel, qui a été arraché à l'Angleterre et par suite des troubles de 1837 et de l'acte d'union. C'est une consolation pour ceux qui ont en hommes, pris part à cette agitation, d'apprendre que de bien grands avantages ont surgi de ce tems de pleurs et de deuil.

(La fin au prochain numéro.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 29 MAI, 1848.

Nouvelles d'un jour plus tard.

Apportées par le steamer américain, *HERMANN*.

Dans la chambre des lords, le 5 mai, Lord Stanley a fait un discours excellent sur les relations diplomatiques avec l'Espagne. Lord Brougham et le marquis de Lansdowne ont aussi parlé sur le même sujet.

L'assemblée nationale a proclamé la république française, en présence de 200,000 personnels. — Le TIMES dit qu'un correspondant lui annonce qu'une guerre entre

la France et l'Autriche est inévitable.

Paris 5 mai au soir.—L'Assemblée nationale s'est réunie à midi et après vérification faite des mandats des députés, il a été procédé par scrutin à l'élection du président de l'Assemblée. M. Buchez a été élu; ce monsieur était le candidat appuyé par le "Journal des Débats." Il règne ici un grand malaise; l'on croit que la proclamation de la république est due à la crainte et à l'intimidation causées par la populace rassemblée à l'entour du lieu où siège l'Assemblée nationale: qu'on a dit aux députés qu'il y avait danger pour eux à refuser de reconnaître la république. Un autre rapport dit, qu'un compromis a eu lieu entre les partis et que trois consuls seront proposés, Dupont (de l'Eure), Lamarine et Ledru-Rollin. Cette coalition ne contenterait personne. Les insurgés sont toujours, maîtres de Limoges. Ledru-Rollin, Arago et 15 autres députés travaillent à former dans l'Assemblée une extrême gauche ou parti ultra-démocrate.

(N. Y. Commercial Advertiser.)

NOUVELLES D'EUROPE.

PAR L'HIBERNIA.

JUSQU'AU 13 MAI.

Dépeche Télégraphique.

Nous traduisons ce qui suit, de la GAZETTE DE QUÉBEC.

France.—Un comité de l'Assemblée nationale a nommé temporairement les personnes qui suivent pour composer le gouvernement:—Affaires étrangères, Bastide; Guerre, Charras; Finances, Duclerc; Justice, Crémieux; Instruction, Carnot; Commerce, Flacon; Religion, Bethmont; Travaux publics, Trélat; Marine, Cascy (?); Intérieur, Recurt.

La légion allemande opère sa retraite en France par diverses étapes. On dit que la séparation totale de l'Église et de l'État, sera une des premières mesures de l'Assemblée nationale. L'ordre a été donné de mettre en état de défense et de fortifier toutes les villes du littoral dans le district de Boulogne. On disait à Paris que Ledru-Rollin avait offert sa démission. L'ordre n'est pas encore rétabli dans les départements.—Le port de Venise est bloqué par une flotte autrichienne.

Le Pape été forcé de déclarer la guerre à l'Autriche.

Rien d'important d'Irlande. Duffie et Meagher continuent à appeler le peuple aux armes et quelques prêtres catholiques se sont joints à eux.

La reine de Portugal a nommé une commission pour mettre à effet l'abolition de l'esclavage dans les possessions portugaises.

Grèce.—Des mouvements insurrectionnels ont eu lieu en Grèce. Les finances étaient dans le plus triste état possible. La banque nationale a reçu ordre de suspendre les paiements en espèces.

Espagne.—Une insurrection a eu lieu à Madrid, le 7, à 4h. P. M. Une collision sanglante a eu lieu pendant quelques heures. Les insurgés ont été défaits.

Parmi les morts se trouve le général Tolezio, beau-frère de Maria. On a fait un grand nombre de prisonniers, dont 30 ont subi leur procès et ont été condamnés à mort.

Hongrie.—Une grande agitation règne

dans ce pays; On s'attend qu'il y aura une séparation de ce pays.—La Russie fait de grands préparatifs militaires sur les frontières de la Pologne, et a rassemblé une grande flotte dans la Baltique.

MARCHE DE LIVERPOOL. Farine 26 à 27s. Blé blanc 26 à 27, jaune, 28 à 29.

Le PILOT du 25, contient au sujet de l'Union des Canadas, une doctrine à laquelle nous ne pouvons souscrire et que nous répudions de toute nos forces. Pour nous, nous l'avons déjà dit, nous regardons l'acte d'union comme une iniquité, un abus du droit du plus fort contre lequel nous avons protesté et protesterons toujours. Nous sommes pour le rappel de l'Union; mais nous croyons que dans les circonstances actuelles, il y aurait folie, imprudence, suicide national à agiter cette question brûlante.

Le PILOT est l'organe des intérêts du Haut-Canada. Il n'est pas surprenant qu'il se prononce pour l'union, et contre la réforme électorale, lui qui, il y a deux ans, déclarait annéantie la nationalité canadienne française. Mais ces doctrines ne feront pas fortune parmi nous. Nous avons vu avec plaisir toute la presse canadienne française protester énergiquement contre les prétentions du PILOT.

Nous n'avons pas reçu le No. de L'AVENIR du 24 quoi qu'il ait été répandu, dit-on, en profusion dans notre cité. Un ami ayant eu l'obligeance de nous en procurer une copie, nous donnerons prochainement à nos lecteurs, le troisième manifeste de M. Papineau qui se trouve dans ce numéro. Après l'avoir lu, nos lecteurs n'auront aucun doute sur les intentions de ce monsieur; intentions habilement déguisées d'abord, mais qu'il a si explicitement, si clairement énoncées dans cette dernière production, que le moins clairvoyant ne peut s'y tromper. Nous regrettons, nous déplorons amèrement la scission que ce dernier manifeste vient de consommer, mais nous concevons qu'il est du devoir de tout canadien français, ami de son pays, de son bonheur futur, de protester hautement, énergiquement contre les idées, contre les avancés vraiment étranges contenus dans ce manifeste qui, pour la paix du pays, et pour la réputation de son auteur n'aurait jamais dû voir le jour.

Eglise du Faubourg St. Jean.

Hier à Pissue des vêpres, Sa Grandeur l'Évêque de Sydlme s'est rendu en procession pour poser la première pierre de l'Église succursale du faubourg St. Jean de la paroisse de Québec. Voici l'ordre de la procession:

Les enfants des Frères des écoles chrétiennes, marchant 4 de front, avec leur hamière portant pour devise: *Nos Institutions, Notre langue et nos lois!*

Bande canadienne de musique.
Deux compagnies de Pompiers, marchant 2 de front, avec leurs drapeaux et leurs trompettes.

La Bande de musique de la société de St. Patrice.
Compagnies de pompiers, marchant 2 de front, avec le drapeau national de l'Irlande.

Les diverses sections de la Société St. Jean-Baptiste, marchant 4 de front, avec le président, l'honorable R. E. Caron, les vice-présidents, les drapeaux et bannières.

Le Clergé de la Cathédrale.
Son Honneur G. O. STUART, maire de la cité et les membres de la Corporation.

Le corps des marguilliers.
Les élèves du Petit Séminaire de Québec.

La rue St. Jean depuis la porte St. Jean jusqu'au lieu où devait se faire la cérémonie était bordée d'arbres, garnie de pavillors, avec le goût et la magnificence que nos braves et honorables habitants du faubourg St. Jean ne manquent jamais de déployer dans les occasions solennelles. Une foule immense assistait à cette imposante cérémonie. La collecte s'est montée à £142.

On a eu l'obligeance de nous communiquer l'inscription de la plaque de plomb renfermée dans la pierre angulaire, que nous nous empressons de donner à nos lecteurs:—

D. O. M.

HIC LAPIS ANGULARIS

Hujusce Succursalis Ecclesie

SANCTO JOANNI BAPTISTÆ DEDICANDÆ.

Pio IX Romanam Sedem occupante,

Josepho SIGNAY Archiepiscopo Quebecensi,

Petro Flaviano TURGEON Episcopo Sacerdoti,

Regnante in Angliâ VICTORIA I. [Coadjutor

Provinciam Canadâ Unitam Nobilissimo Jo-

[Cobâ Barce,

Comite ELGIN et KINCARDINE administrante,

Civitate præfecturam G. O. STUART tenente

Carolo Francisco BAILLARGEON Parocho

[N. D. Quebecensi

Pastore

Ejusdem parochie temporaria negotia gerentibus D. D. P. Dorion, R. Gellard, J. Marmette,

J. Robitaille, F. Langlois, Thos. Wilson, Ls. Panet,

Ls. Massue, F. Buteau, A. Amiot, A. A. Parent,

C. M. Desjars, R. Malouin, E. B. Lindsay, F. De Foy,

M. Tessier, Chs. Langevin, F. X. Méthot, Vital Tétu,

Jos. Legaré, A. B. Sirois.

Positus est.

A. D. MDCCLXXXVIII, die 28 Maii.

TRADUCTION.

D. O. M.

CETTE PIERRE ANGULAIRE

de cette Église Succursale qui sera dédiée à

SAINTE JEAN-BAPTISTE,

a été posée le 28 mai 1848, sous le pontificat de PIE IX, Joseph SIGNAY étant Archevêque de Québec, et Pierre Flavien TURGEON, évêque de Sydlme, Coadjuteur; VICTORIA I. reine d'Angleterre, le très noble Jacques BRUCE, comte d'ELGIN et de KINCARDINE, Gouverneur du Canada-Uni, G. O. STUART, maire de la cité de Québec et C. F. BAILLARGEON, curé de la Paroisse N. D. de Québec; MM. P. Dorion, R. Gellard, J. Marmette, J. Robitaille, F. Langlois, Thos. Wilson, Ls. Panet, Ls. Massue, F. Buteau, A. Amiot, A. A. Parent, C. M. De Foy, R. Malouin, E. B. Lindsay, F. De Foy, M. Tessier, Chs. Langevin, F. X. Méthot, Vital Tétu, Jos. Legaré, A. B. Sirois, marguilliers de la dite paroisse.

Dans cette pierre a été déposée une boîte de plomb, contenant:

1o.—Une inscription écrite sur le revers:

"Cette Église bâtie sur un plan tracé par M. CHS. BAILLARGE, architecte.—Et sur le développement:—*Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in secula.* Heb. 13, 8. *Et ego dico tibi, quia tu es petrus, et super hanc petram edificabo ecclesiam meam.* Matth. 16, 18. *Et ecce ego roborabo tuam omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.* Matth. 28, 20. *Calum et terra transibunt: templum autem meum non transibunt.* Luc 21, 33.

2o.—Almanac Ecclésiastique et Civil de Québec pour 1846.

3o.—*The Québec Guide*, 1844.

4o.—Plan de Québec tel qu'il était après les incendies.

5o.—Gazettes de l'époque donnant la description de ces incendies.

6o.—Calendriers de Québec et de Montréal pour 1848.

7o.—Rapport sur la population du Bas-Canada, 1845.

8o.—Rapport sur la population de Québec.

9o.—Rapport général sur la population du Haut et du Bas-Canada.

10o.—Rapport des importations et exportations du Canada en 1847.

11o.—Série de Gazettes contenant les détails des révolutions de l'Europe en 1848.

12o.—Quelques pièces de monnaie à l'effigie de Notre Gracieuse Reine.

Les Honorables Etienne Paschal Taché et James Leslie ont été nommés conseillers législatifs.

Extraits des journaux Français.

—L'ordre est arrivé à Dresde, le 25 avril, de mobiliser le contingent fédéral saxon. Les troupes se mettront en marche la semaine prochaine et suivront les Bavaurois, qui ont pour destination le Tyrol et le Rhin.

—Une lettre de Saint-Petersbourg, du 21 avril, annonce qu'une grande quantité d'or ayant été récemment exportée, l'exportation des espèces en or vient d'être prohibée.

—Le roi de Suède a ordonné d'armer dans le port de Carlserona, en toute hâte, 7 vaisseaux de ligne de 62 à 80 canons.

—Nous tenons d'un négociant français établi à Kerson, arrivé avant-hier à Paris, qu'un mouvement considérable de troupes a lieu dans la Russie méridionale. Plusieurs bâtiments chargés de soldats ont descendu le Dniéper depuis peu, et il est avéré que des corps, tirés de l'armée du Caucase, se concentrent à Odessa et à Tangarock, tandis qu'une activité recrudescente règne dans les travaux maritimes de la flotte impériale à Sébastopol.

On dit hautement à Kerson que tout se dispose pour une grande expédition. Le but de ces armements inquiète sérieusement la Porte. N'est-ce pas sur la ligne où est bâtie Kiev, que, lors du voyage de Catherine II, Potemkin avait fait placer l'inscription, *Chemin de Constantinople ?*

—On lit dans le *Sémaphore* de Marseille : "La légion italienne qui a pris passage dimanche dernier dans notre port sur le bateau à vapeur le *Coire*, a débarqué le 25 à Gênes sans aucune opposition de la part des autorités sardes. Elle a quitté ce port le 26 pour aller rejoindre le quartier-général de l'armée, qui opère en ce moment en Lombardie."

—M. Mitchell, de l'United-Irishmm, assistait dernièrement à un meeting des confédérés irlandais à Drogheda. Il a harangué l'assemblée, disant que, pour conquérir ses droits, le peuple irlandais devait faire ce qu'ont fait les démocrates en France. En conséquence, il conseille l'organisation des clubs, la fashion française des barricades, l'assaut du palais, l'incendie du trône.

Un mouvement chartiste a eu lieu à Greenock, samedi dernier. A deux heures, un rassemblement composé de 800 individus se retirait dans Virginia-street, lorsque la police lui a barré le passage; des cris se sont fait entendre; mais les constables ont usé vigoureusement de leurs bâtons, et un grand nombre de personnes ont été très-sérieusement blessées.

—M. Thomas Steele, cet ancien compagnon d'O'Connell, qui s'était précipité, il y a quelques jours, du haut du pont de Waterloo dans la Tamise, ayant donné caution quel'il ne recommencerait pas, a été remis en liberté.

—Le *Times* cite une lettre de Hull, datée de lundi soir, on lit ce qui suit : "La *Julie* vient d'arriver de Copenhague en 72 heures. Elle rapporte que les vaisseaux danois arrêtent tous les bâtiments prussiens qui passent le Sund, mais qu'ils laissent passer les bâtiments portant pavillon hanovrien. Dans le port de Copenhague, 30 bâtiments prussiens, chargés de provisions, ont été capturés."

—Le *Morning-Herald* publie une lettre d'Athènes, sans date, qui contient les faits suivants : "Le parti anglais voulait se défaire du roi et mettre à sa place Mavrocordat président, sous la protection de l'Angleterre. Un mouvement devait avoir lieu le jour de la fête nationale; le roi, disait-on, devait être tué en sortant de l'église, le palais attaqué." Le corps diplomatique résolut d'accompagner le roi à l'église. Le roi y fut accueilli avec enthousiasme; la reine pleura d'atten-

drissement, et les cris se renouvelèrent. Le soir, une quinzaine d'étudiants parcourut les rues en proférant quelques cris séditieux; mais ils furent bientôt dispersés. Ainsi se termina ce ridicule mouvement."

—La crise financière vient aussi de réagir sur la Suisse. On estime les pertes que Genève a subies dans les derniers temps à plus de cent millions, les Genevois ayant placé une grande partie de leur fortune dans les fonds publics, A Neu-châtel, la première maison de banque a fait faillite, et le chef de la maison s'est brûlé ensuite la cervelle. Les maisons de Bâle n'ont pu continuer leurs affaires qu'en s'associant ensemble. A Zurich et à Berne, on se trouve dans un grand auxiété. Ajoutez à cela les misères que la guerre du *sunderbund* a causées.

—On lit dans l'*Abeille* de *P. Atlas* : "Les Arabes de l'Ouarensis sont en pleine révolte. De nombreuses troupes ont passé ces jours derniers à Blidah, allant châtier ces tribus de sauvages, que l'intérêt seul des chefs avait jusqu'ici maintenus sous notre obéissance. M. Fénélon, officier du bureau arabe de Milianah, a, dit-on, été enlevé."

PARIS, 3 MAI.—Décidément, les républicains de la veille ne veulent pas pardonner à la France tout entière de n'être républicaine que du lendemain. C'est de la part des citoyens Blanqui, Barbès et autres purs, un *rescendo* d'outrages, de provocations, de défis et d'injures jetés à la face de quiconque ne marche pas avec eux bravement à la Montagne pour y adorer les dieux Marat, Danton et Robespierre, d'autres purs républicains de 93. Après la déclaration de la Société des Droits l'homme et du citoyen, publiée et affichée avant-hier dans Paris, voici venir aujourd'hui l'adresse du club Blanqui au gouvernement provisoire.

Dans l'opinion des citoyens de ce club, l'armée française, l'une des gloires sans tache de notre histoire, l'armée n'est qu'une *soldatesque effrénée, bourgeoisie gorgée de vin et de haine contre le peuple*; la garde nationale, cette sauvegarde de l'ordre public, est un repaire de *privilegiés, d'aristocrates*; la magistrature, cette milice de la justice et de la loi, a obtenu elle aussi les honneurs du pilori Blanqui. *C'est une hyène ardeuse de sang.*

Tout cela est du délire. Tous ces pamphlets sont abominables de style et de pensée, mais si odieux que par cela même ils cessent d'être dangereux. Ces fiers républicains qui errent anathème aux aristocrates sont de pauvres aveugles, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils jouent ici exactement le rôle des sénateurs romains. Lorsque le sénat romain vit le peut de succès de ses batteries contre les Gracques, il s'avisa d'un expédient pour perdre les vrais patriotes. Ce fut d'engager quelques tribuns d'encherir sur tout ce que proposait Catus Gracchus, et à mesure que celui-ci faisait une motion, d'en faire une autre plus passionnée, et de pousser ainsi les principes républicains jusqu'au délire, afin de compromettre le véritable patriotisme et la république vraiment populaire.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

—Sa Sainteté a quitté le Quirinal le 19 avril pour aller habiter le Vatican, afin d'être à portée de Saint-Pierre pendant la semaine sainte. Le mercredi-saint, le Saint-Père a assisté à l'office du soir. Le jeudi saint a eu lieu, dans la basilique vaticane, la cérémonie si touchante de la cène Pie IX a lavé les pieds à treize pauvres missionnaires, et les a servis à table au milieu d'un concours immense de fidèles. Le lendemain, la croix a été exposée dans la chapelle Sixtine, et les saintes reliques dans la basilique vaticane, et le Saint-Père est allé dans l'après-midi les vénérer avec le sacré-collège. A trois heures a commencé dans les

églises la prédication des trois heures d'agonie.

—On a déjà vu comment procédait le commissaire des Côtes-du-Nord contre l'autorité ecclésiastique qu'il accusait d'usurpation de pouvoirs, parce qu'elle autorisait les curés à se rendre le saint jour de Pâques aux élections, à la tête de leurs paroissiens. Voici qu'à l'autre extrémité du midi de la France, l'un des commissaires de l'Artège, malgré la décision de M. Carnot, ministre provisoire des cultes, vient aussi de destituer un curé du diocèse de Pamiers. Ce commissaire dictateur est le citoyen Philleux, ancien commis-voyageur du pays, lequel a suspendu de ses fonctions M. le curé d'Ussat, parce qu'il s'opposait, prétend-il, à sa candidature. Informé par le desservant de cette mesure révoltante, M. l'évêque de Pamiers a répondu au curé de passer outre, et de continuer son divin ministère auprès de ses paroissiens, qui ne relèvent spirituellement que de leurs pasteurs.

—Des personnes graves, en position d'être bien informées, nous assurent que le gouvernement provisoire aurait l'intention de présenter à l'Assemblée nationale, dès le début de ses travaux, un plan financier dont l'une des principales dispositions serait la suppression du budget des cultes.

L'initiative de cette désastreuse mesure serait prise par M. Lamartine, qui entrerait ainsi de plein saut dans l'application hardie de ses opinions déjà connues sur la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat.

Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas croire qu'un pareil projet ait été sérieusement conçu et proposé par l'homme éminent qui vient d'obtenir, les sympathies unanimes de garde nationale parisienne et de la France, moins par l'éclat de son magnifique talent qu'à cause des idées d'ordre dont on sait qu'il est le représentant et le défenseur courageux contre les tendances révolutionnaires de certains membres du gouvernement provisoire.

En tout cas, nous attendrons avec confiance le jugement plus éclairé de l'Assemblée nationale le rejet d'une mesure qui ne ferait qu'ébranler l'organisation actuelle de l'Eglise catholique en France, sans profit réel pour les contribuables.

Nous aurons à discuter à fond cette grave question, quand le moment de la traiter utilement sera venu.

Le vendredi 14 avril, Sa Sainteté le pape Pie IX a tenu au palais apostolique du Quirinal un consistoire secret dans lequel il a proposé les églises suivantes :

Les églises épiscopales unies de Civita Castellana, Orte, Giallesse, pour D. Amadio Zongari, chanoine de Rimini; l'église épiscopale de Todi, pour D. Nicolas Rossi, primicier de la cathédrale de Foligno; l'église épiscopale de Norce, pour D. François Agostini, prêtre de Fano, camérier d'honneur de Sa Sainteté; l'église épiscopale d'Ogliastro, pour D. Michel Todde, prêtre du diocèse de Cagliari, ex-provincial des clercs réguliers des Ecoles Pies; l'église épiscopale de Jaca, pour D. Michel Garcia Cnesta, professeur à l'université de Salamanque; l'église épiscopale de la Nouvelle-Ségovie, pour D. Vincent Barreiro, évêque élu de Cáceres; l'église épiscopale de Cáceres, pour D. François-Emmanuel Grijalho, prêtre du diocèse de Burgos, provincial de l'ordre de Saint-Augustin; l'église épiscopale de Cochabamba, dans l'Amérique Méridionale, nouvellement érigée par Sa Sainteté, pour D. Joseph-Marie Yanez de Montenegro, chanoine de la cathédrale de Pace; l'église épiscopale d'Antijatro, in partibus, pour D. François Gandolfi, vicaire-général et recteur du séminaire de Sabine.

A la fin de ce consistoire, la demande du pallium a été présentée à Sa Sainteté, pour l'église archiepiscopale de Durazzo, en Macédoine, en faveur de Mgr. Raphael Dambrosio.

VENTES PAR ENCAN.

Tôle.—Quai des Indes, par Thos. Hamilton, 31 mai à 10 heures A. M.
Vaisselle etc, par Dupont & Cie—le 30—à 2 heures.

Brigantin Stephen Binney—Quai de la Bourse, le 30, à 2 heures.

Meubles de ménage au No. 10 Rue Ste. Genevieve, le 6 et 7 juin par B. Cole, à 1 heure.

Do. do. Caserne des officiers, le 5 juin à 1 heure.

Pin rouge.—par Dupont & Cie, à la Bourse, le 31—à 11 heures.

Veau anglais etc. chez MM. Besswick et Mitchell Rue St. Paul—31—à 2 heures.

Coutellerie etc.—par Dupont & Cie—le 1 juin à 2 heures.

Madriers, planches de Pin,—chantier de M. Munn, le 30, à 2 heures.

Do chez Dupont et Cie, le 30 à 2 heures.

La prochaine malle pour l'Angleterre, sera fermée à Québec le 1er Juin. Lettres reçues jusqu'à 6 heures P. M.

JEUNE HOMME DEMANDÉ.

UN jeune homme, ayant une certaine éducation, trouvant une situation, en s'adressant au bureau de ce Journal. Celui qui parlerait les langues anglaise et française, serait préféré.
Québec, 29 mai, 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

PETIT GUIDE DU

JEUNE NOTAIRE,

OU

Compilation de la " Coutume de Paris," du "Parfait Notaire" et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.

par EUGENE L'ECUYER, Notaire.

Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec,

Le tout formera un volume de 350 pages au moins.

Prix 10s.

Des listes de souscriptions sont déposées au bureau du " Canadien " et du " Journal, " et chez MM. J. & O. Crémazie, Ths. Cary, Chs. Hamel, libraires.

Québec, 26 mai, 1848.

AVIS AUX ENTREPRENEURS
MACONS et MENUISIER.

DES Soumissions seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'au cinq de juin, pour la construction de la maçonnerie et menuiserie d'une maison à deux étages à faire en la rue St. Vallier pour M. JOHN LENFESTY.

P. GAUVREAU, Architecte.

Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon.
Québec, 26 mai, 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE ;

PAR LE REVED. P. CHINIQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CRÉMAZIE, et chez MM. FÉCHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

J. C. OVERELL,
No. 52, Rue Saint Jean,

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a en main un bon assortiment de

Marchandises sèches pour la saison.

ont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation du RINTEMPS et de PÊTE, attendu par les premiers arrivages.

J. C. O., a besoin d'un JEUNE HOMME qui a quelque connaissance dans la ligne de marchandises sèches.

Québec, 21 avril 1848.

PAROISSE

DE

ST. ROCH,

de

Québec.

Etablissement de

Pierre Drouin,

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sortes de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochables bien conditionnés, et dans un goût recherché ; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait à exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisies, autres toutes en bois, berceuses, etc.

Québec, 11 février, 1848.

AU COMMERCE et à l'INDUSTRIE.

LES PROPRIÉTAIRES

de l'Ami de la Religion et de la Patrie croient devoir, au commencement de la saison des affaires, offrir à leurs amis et au public en général, leurs remerciements sincères pour l'encouragement libéral dont on a bien voulu les favoriser. Ils se flattent qu'on leur continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de leur côté ils ne cesseront de redoubler de soins et d'attention pour mériter leur part du patronage public. Voici la saison des affaires, le temps de la récolte pour le commerce et de l'industrie ; nous nous permettrons de rappeler à nos marchands et à la classe Industrielle les grands

AVANTAGES DE LA PUBLICITE'. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que si souvent les magasins et les bureaux sont vides de chalands et de pratiques,—si souvent les industries languissent, c'est faute de s'annoncer dans les journaux. L'annonce popularise votre établissement, votre magasin, votre boutique. Point de vogue sans annonces.

La circulation de l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE s'étendant rapidement de jour en jour parmi toutes les classes de la société, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec l'originalité possible. L'Atelier typographique de l'Ami de la Religion et de la Patrie est composé d'un grand fond de caractères neufs.

Québec, 24 mai, 1848.

STANISLAS DRAPEAU & Cie.

AVIS.

AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions seront reçues à l'Office du soussigné jusqu'au premier de Juin, pour la construction d'une maison en Pierre du Cap-Rouge dans le faubourg St. Jean pour Joseph Hamel, écuyer.

C. BAILLAIRGE,
Architecte.

Québec, 24 mai 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-a-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

AVIS

aux Entrepreneurs de Bâtisse.

DES Soumissions seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'au 2 juin, pour la construction de la maçonnerie en pierre ou en brique et de la menuiserie, d'une maison sur le marché St. Paul pour M. JOHN ORNEY.

P. GAUVREAU, Architecte.

Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon.
Québec, 26 Mai, 1848.

Institut Canadien

DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et ouvriers de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

ATTENTION.

J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tailleurs donnent avis au MM. du clergé à leur amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement, au coin des rues Sous-le-Port et Champlain, N^o. 11, dans la maison appartenant ci-devant à feu Dame Veuve CORNEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au clergé, à leur amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap fin et superfin, Etoffe à sou-tane de la meilleure qualité etc. etc. etc., au plus bas prix; les ordres dont on les favorisera seront remplis avec la plus grande ponctualité.

Québec, 12 mai 1848.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RÉSOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Le Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant Pété prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.

Dr. Giroux,

APOTHIKAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

BOUOTIQUE DE CORDONNIER.

Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtle, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

21 avril 1848.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez M. Crémazie et chez le soussigné Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE,
PAR CHS. GOSSKIN,
A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J. O. Crémazie; Fréchette et frère.

1848.—Grande Vente Annuelle.—1848.

POUR VIDER LES MAGASINS,
Fonds de Mercerie et de Draperie au montant de \$30,000.

Marché
de la
Haute-Ville,
QUEBEC.

T. CASEY,

Marché
de la
Haute-Ville
QUEBEC.

ANNONCE à ses respectables et nombreuses pratiques qu'il se propose de disposer de son assortiment considérable et bien choisi de marchandises, à une grande réduction SUR LES PRIX ORDINAIRES que la simple énumération suivante devra faire désirer suffisamment :—

1000 verges de mousseline de laine, patrons choisis, seulement, 10½ la verge.

63 pièces 6-1 orléans imprimé, patrons assortis, seulement 1s-3d "

1500 verges 6-1 shot checked oregon cloth, tissu magnifique, seulement 2s. "

25 pièces 6-1 cobourgs de soie barré et carrauté (premier prix 3s-6d.) seulement 2s-6d. "

35 pièces 6-1 cachemires de couleurs riches. (premier prix 2s-6d.) seulement 1s-9d "

1500 verges 6-4 drap d'Orléans lustré couleurs foncés. (avant 2s.) seulement 16½d. "

60 pièces 6-4 gala plaids patrons de goût de 1s à 3s "

20 pièces 7-8 plaids pour manteaux, tout laine 4s. à 7s. "

500 verges, merinos, noirs, bruns, tout laine. 2s. "

200 verges robes mousseline de laine riche, nouveau style seulement 10s.

600 verges salinets, couleurs foncées (prix 5s 6d.) seulement 3s. 10½ "

Une variété de satins unis et de couleur, gros de napes, soies, persians, etc. à très bas prix, barrés de satin carrauté pour toilette du soir

900 verges carlston fashionable gingham union 1s. "

1200 verges véritable toile d'Irlande, bien finie de 1s à 5s. 6d. "

Courtepointes, serviettes, etc. et de tous les prix, un lot considérable châles de laine, tartanes longues et carrés.

Shelland, drap de Paisley, Norwich et châles de goût imprimés.

60 Douzaines de gants blancs de chevreau pour Dames et pour Messieurs.

Dans le département des marchandises de goût il sera fait une notable déduction, particulièrement dans les rubans, les dentelles, les mousselines cousues, les bonnets, les colle-

rettes, robes d'enfants, corps de robes, chapeaux, capuches de goût, etc. bas, gants, tissus, mouchoirs, balzarines et fichus de soie variés, mousseline suisse carrauté et des Indes, robes de mousseline brodée, robes de goût pour le soir, etc. etc.

Il APPELLE SPECIALEMENT L'ATTENTION SUR LA LISTE PRECEDENTE DE MARCHANDISES EXCELLENTE ET UTILES vu qu'elles ont été achetées sur les marchés de la métropole, à des conditions avantageuses, qu'elles sont garanties et d'une valeur supérieure de 50 pour cent de plus que les prix cotés.

Marchandises de fonds de la meilleure qualité telles que coton fort pour draps, shirtings barrés, draps longs, courtepointes, couvrepieds damassés, couvertes, tapis de pieds etc.

Corsets pour dames et pour enfants de toutes les grand-urs, passementerie de goût de la plus grande variété.

Mouchoirs et cravates pour messieurs et chapeaux, gants, bretelles, camisoles et caleçons, chemises de régatte, chemises de drap long avec devants de toiles toutes faites ou manufacturés à ordre.

500 Paires de Souliers de Caoutchouc de toute sortes et grandeurs.

Un assortiment complet de bottines de drap pour dames et pour enfants, bottines de lasting et de prunelle, de cuir à patente chevreau, maroquin, pantouffles de veau et Bazil, de chevreau, de tapis et d'Allemagne.

1800 paires de chaussettes américaines de laine tricotée; avec une très grande variété d'autres articles.

Il attend instamment de New-York un choix recherché de coiffures de goût, de Rasettes, de bourses de soie; parures pour le soir, passementerie filochée, d'acier et d'or pour bourses, gants de chevreau français, etc. etc.

En gros et en détail.

T. CASEY,
Marché de la Haute-Ville.

Magasin de Souliers et de bottines de Caoutchouc dans la Rue Hope.
Québec, 28 janvier 1848.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclesiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

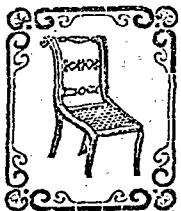
J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfossez
ST. ROCH,
Quebec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc.

qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

B. Meehan,

5, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leurs faveurs, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Débit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimitée du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'au No. 5, Rue St-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérino anglais et français, Cashmires imprimés, Draps d'Orléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirlings blanc et de couleur, etc.

AUSSI.—1000 PIÈCES DE PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFES dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Quebec, 11 février, 1848.

Riche Verre coupe, Porcelaine,
FAIENCE, POTERIE, Etc.

THOMAS BICKELL,

HAUTE-VILLE DE QUEBEC, RUE ST JEAN.

FAIT ses remerciements de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et désirant se débarrasser de son ASSORTIMENT actuel pour faire place aux **Importations du printemps**, vendra à prix

TRES REDUITS POUR ARGENT COMPTANT,

ce qui lui reste de son FONDS dans lequel se trouve des articles en Faïence et en Verre pour la toilette, Services à dîner et à déjeuner, Chandeliers, etc.

—ET—

Carafes, Verres à vin, Goblets, Plats de verre, Verres de magasins et en verre coupé ou unis.

—AUSSI—

Pots de Grès, Jattes pour liqueurs, Pots à fleurs, terrines, Machines pour réchauffer le pieds, les jambes, etc.

Québec, 14 avril, 1848.

LE Dr. MARSDEN a transféré son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.

Québec, 12 mai 1848.

La 9e livraison de la *Lyre Canadienne*, qui vient d'arriver à Québec, est maintenant à vendre à la Librairie Canadienne et au Journal de Québec.

A VENDRE ou A LOUER.

10. UN moulin à farine à deux étages de 50 pieds sur 45; communément appelé, "Le moulin Valbart," avec cinq paires de moutanges, bâti sur la grande rivière de Loup, dans le fief Grosbois, dans la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, étant le moulin banal du dit fief Grosbois; avec un moulin à nettoyer le blé, un grand bluteau pour manufacturer la fleur, et une chaudière en pierre pour faire le gruau : avec en outre dans la dite bâtisse, un moulin à cardes et un moulin à fouler l'étoffe; les dits moulins faits d'après le nouveau plan américain et marchant au moyen de turbines ou roues à palettes, le tout dans le meilleur état possible et sortant des mains de l'ouvrier; avec une terre en culture d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq de profondeur, sur laquelle sont bâtis les dits moulins; la maison de moulin à deux étages et nouvellement réparée, avec un grand hangar neuf aussi à deux étages pour les grains de manufactures appartenant à l'établissement avec en outre deux granges et une petite inaison, laiterie, etc. Cette propriété de la plus grande valeur pour un marchand, est située dans une des meilleures places possibles pour le commerce des grains et des bois de toutes espèces, et est admirablement bien située au centre des paroisses d'Yamachiche, de St. Léon et de la Rivière du Loup, à cinquante arpents environ des sources de St. Léon. Le pouvoir d'eau est considérable et tel qu'il peut permettre à l'acheteur d'y bâtir d'autres moulins sur la même chaussée, sans craindre d'y manquer d'eau, même dans les plus grandes sécheresses. La grande Rivière du Loup sur laquelle sont bâtis les moulins en question, est très en renommée pour la quantité et la qualité supérieure de sa bois de construction de tous genres.



20. Une maison en pierres à deux étages de 24 pieds de front sur quarante de profondeur, contenant dix appartements situés près du Palais de justice sur la rue St. Louis, No. 21, avec des écuries, remises, cour et un petit jardin. Cette maison contient deux poêles Russes qui sous le rapport de l'économie et de la propreté sont de plus grande utilité, et par là même méritent bien l'attention de personnes qui désirent acheter ou à louer une propriété.

Les conditions de la vente sont libérales, et la plus grande partie du prix de vente pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations s'adresser, à St. Léon, à **JOSEPH DUBOIS**, écr. Notaire, ou à Québec, au propriétaire soussigné.

NARCISSE C. FAUCHER.

Québec, 11 février, 1848.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en magasin, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS FRANÇAIS, etc.

Quantité de **CUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. **POINT DE SECOND PRIX.**

Québec, 24 décembre, 1847.

Imprimé et publié par **STANISLAS DRAPEAU & CIE.**, Haute-Ville de Québec, Rue St. F. mille, No 14.